



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FLÉE**

Séance du lundi 02 mars 2026

Nombre de membres :	
En exercice	12
Présents	8
Pouvoirs	1

Date de convocation : 20 février

Le deux mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Etaient présents : Éric DEBEFFE ; Monique GAULTIER ; Aurélien HERISSON ; Françoise WEINEL ; Loïc GUILLOT ; Dominique MANCEAU ; Laurent MALEVAL ; Florence DEBRUYNE.

Absents excusés : Laetitia MOREAU ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Sébastien BOUZINARD ; Mathieu GAULTIER.

Pouvoirs : Laetitia MOREAU Pouvoir à Aurélien HERISSON.

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

Mme Dominique MANCEAU, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20260302_D0008

Objet : Attribution des subventions aux associations, établissements scolaires et élèves

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les demandes de subventions adressées en mairie par les associations et établissements scolaires,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations et établissements scolaires pour réaliser et développer leurs activités,

Considérant l'exposé de Madame Le Maire qui a étudiée les demandes de subventions lors de la réunion finances du 4 février 2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ACCORDE les subventions aux associations et établissements scolaires au titre de l'exercice 2025 pour un montant total de **880€ huit cent quatre-vingt euros**. Les noms des associations, établissements scolaires et des élèves ainsi que les montants alloués pour chacun figurent dans le tableau ci-dessous :

Noms	Montant - Année 2025	Montant - Année 2026
Associations		
LA TRUITE DINANTAISE	100€	100€
L'OUTILS EN MAIN	50€	50€
GENERATION MOUVEMENT	90€	90€
SAPEURS - POMPIERS	60€	60€

SOUVENIR FRANÇAIS	45€	45€
FNACA	45€	45€
DON DU SANG	40€	40€
COC du Loir athlétisme	100€	
TOTAL	530€	430€
Établissements scolaires		
MFR CFA VERNEIL LE CHETIF 1 élève	50€	50€
MFR CFA COULANS SUR GEE 2 élèves	50€	100€
MFR CFA BERNAY EN CHAMPAGNE 1 élève		50€
Centre de formation d'apprentis 1 élève		50€
TOTAL	100€	250€
Élèves voyage		
Lycée Racan – Montval 3 élèves	25€	75€
Collège de Bercé 5 élèves	25€X2=50€	125€
TOTAL	75€	200€
TOTAL SUBVENTION	705€	880€

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	9
---------------	---	-------------------	---	-------------	---

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour Extraît Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **03/03/2026**

Publication par voie électronique le **03/03/2026**

Le Maire,



Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,



Dominique MANCEAU